

**Arrêté du Grand Conseil
concernant l'adhésion du canton de Berne à l'accord intercantonal sur le
domaine suisse des hautes écoles (Concordat sur les hautes écoles)**

du 03.09.2014 (état au 01.01.2015)

Le Grand Conseil du canton de Berne,

vu l'article 74, alinéa 2, lettre b de la Constitution du canton de Berne¹⁾,
sur proposition du Conseil-exécutif,

arrête:

Art. 1

¹ Le canton de Berne adhère à l'accord intercantonal du 20 juin 2013 sur le domaine suisse des hautes écoles (concordat sur les hautes écoles)²⁾.

Art. 2

¹ Le Conseil-exécutif est habilité à approuver les modifications du concordat sur les hautes écoles pour autant qu'elles portent sur des changements mineurs de la procédure ou de l'organisation.

Art. 3

¹ Le Conseil-exécutif est habilité à résilier le concordat sur les hautes écoles conformément à l'article 16 de celui-ci.

Art. 4

¹ Le concordat intercantonal de coordination universitaire du 9 décembre 1999 est dénoncé au 31 décembre 2018. A cette date, l'arrêté du Grand Conseil du 7 juin 2000 concernant l'adhésion au Concordat intercantonal de coordination universitaire sera retiré du Recueil systématique des lois bernoises (RSB 439.25).

¹⁾ RSB 101.1

²⁾ RSB 439.27-1

* Tableaux des modifications à la fin du document

Art. 5

¹ La convention du 14 décembre 2000 entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires est dénoncée au 31 décembre 2018. A cette date, l'arrêté du Conseil-exécutif du 1er novembre 2000 concernant l'approbation de la convention entre la Confédération et les cantons universitaires sur la coopération dans le domaine des hautes écoles universitaires sera retiré du Recueil systématique des lois bernoises (RSB 439.26).

Art. 6

¹ Le présent arrêté entre en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

Art. 7

¹ Le présent arrêté est soumis au référendum facultatif.

Berne, le 3 septembre 2014

Au nom du Grand Conseil,
la présidente: Struchen
le secrétaire général: Trees

Tableau des modifications par date de décision

Décision	Entrée en vigueur	Élément	Modification	Référence ROB
03.09.2014	01.01.2015	Texte législatif	première version	15-17

Tableau des modifications par disposition

Élément	Décision	Entrée en vigueur	Modification	Référence ROB
Texte législatif	03.09.2014	01.01.2015	première version	15-17